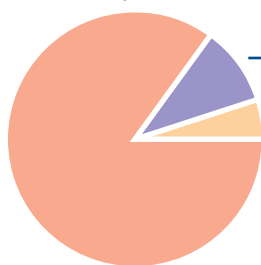


# Fonds à capital et à taux minimum garantis NELL SAFE +

*“Votre capital progresse...  
en toute sécurité !”*

minimum 85 % en obligations  
d'émetteurs de premier ordre



maximum 10 %  
en actions

maximum 5 % en  
immobilier



• Taux global 2006	4%
• Taux global 2007	4%
• Taux global 2008	4%
• Taux global 2009	3,90%
• Taux global 2010	3,60%
• Taux global 2011	3,10%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

\* Taux minimum garanti pendant 8 ans à compter de la souscription.

## POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

**Nell Safe +** investit au minimum 85 % en obligations d'émetteurs de premier ordre, au maximum 10 % en actions et au maximum 5 % en immobilier.

## DISPONIBILITÉ

Vous pouvez sortir à tout moment de **Nell Safe +**, sans frais de sortie.

## PANACHAGE

**Nell Safe +** peut à tout moment être combiné, à l'intérieur du même contrat d'assurance, aux autres fonds commercialisés par **Nell** (Nell Safe Invest, fonds ouverts et fonds structurés).

L'arbitrage entre les différents fonds peut être réalisé une fois par an gratuitement.

## GESTION

**Nell Safe +** est géré par **La Française AM**, filiale du **Crédit Mutuel Nord Europe (CMNE)**, membre du 4<sup>ème</sup> Groupe bancaire français.

**La Française AM** gère plus de 35 milliards d'euros et plus de 100 fonds pour le compte du **CMNE**.

## CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

**Type** : fonds interne collectif à taux minimum garanti.

**Gestionnaire** : **La Française AM**

**Devise** : EURO

**Type de part** : Unités de compte (UC)

**Composition du fonds interne** : minimum 85% en obligations, maximum 10% en actions, maximum 5% en immobilier.

L'investissement dans le fonds Nell Safe + ne peut se faire que par la souscription du contrat d'assurance vie Myriad ou BKCP Opportunités. Pour plus d'information, nous vous conseillons de consulter les conditions générales ainsi que la Fiche d'information Financière du contrat d'assurance vie.

**Politique de gestion** : le but premier de ce fonds sera donc d'assurer le taux annuel garanti. Le fonds doit répondre à un objectif de sécurité et de régularité de rendement. Chaque année, une participation aux bénéfices sera attribuée en fonction des performances du fonds.

**Frais de gestion** : 0,8% prélevé à l'intérieur du fonds (pas de prélèvement de frais de gestion sur le contrat d'assurance).

**Frais sur versement** : l'assureur prélève sur chaque versement, net de taxes éventuelles, des frais de 5 % maximum.

**Régime fiscal** : en matière de fiscalité, les dispositions légales et réglementaires du pays de résidence du souscripteur et/ou bénéficiaires sont d'application.